

Informations générales sur AFRICAN GROWTH and OPPORTUNITIES ACT

L'African Growth and Opportunity Act (AGOA) est une loi américaine sur le commerce, promulguée le 18 mai 2000 en tant que loi publique 106 du 200e Congrès. L'AGOA a depuis été renouvelée jusqu'en 2025. La législation améliore considérablement l'accès au marché américain pour les pays d'Afrique subsaharienne (ASS) éligibles.

La qualification pour les préférences de l'AGOA est basée sur un ensemble de conditions contenues dans la législation de l'AGOA. Afin de se qualifier et de rester éligible à l'AGOA, chaque pays doit s'efforcer d'améliorer son état de droit, les droits de l'homme et le respect des normes fondamentales du travail. Les conditions d'éligibilité à l'AGOA sont répertoriées plus en détail sur ce lien



Pour plus d'informations sur l'AGOA <http://www.agoa.ga/>

Contact

- **Direction du Commerce Extérieur** : Mme Holy RANDRIAMIFIDY
Email: holyrandriamifidy@gmail.com

MICC: Mr ANDRIAMAHEFA Rindra Lova Ny Aina

Tél: [+ 261 34 05 524 67](tel:+261340552467)

Email: rindralovanyaina@yahoo.com



[Télécharger le PDF](#)